

Séance du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 16 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	27

Objet de la délibération : OCTROI DE SUBVENTIONS 2021.

21-03-23/14

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
 M. FABRE
 M. GERARDIN
 M. VITRANT
 Mme XICLUNA
 Mme MARTINEZ
 M. MATTEODO
 Mme DRELON
 M. JAULT
 M. CALONGE
 Mme RAVINAL
 M. COIQAULT
 Mme SMADJA
 Mme FOUCOU
 M. LAURERI
 Mme DELGADO
 M. BOUBEKER
 Mme BELTRA
 M. DUPONT
 Mme VINCENTS
 Mme EXCOFFON-JOLLY
 M. GENSOLLEN
 M. EVEN
 Mme MANGOT
 Mme GAMBA
 M. HENRY

Présents : M. GARRON- Président
 Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
 Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
 Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
 Conseiller communautaire – commune de Belgentier
 Conseillère communautaire – commune de Belgentier
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
 Conseiller communautaire – commune de La Farlède
 Conseiller communautaire – commune de La Farlède
 Conseillère communautaire – commune de La Farlède
 Conseillère communautaire – commune de La Farlède
 Conseiller communautaire – commune de La Farlède

Conseillers ayant donné procuration :

M. AYCARD à Mme XICLUNA
 Mme CORPORANDY-VIALON à M. PALMIERI
 Mme FOUASSE à M. GERARDIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter l'octroi de subventions pour l'exercice 2021. Il précise que les montants correspondants ont été examinés lors du Bureau du 4 mars 2021.

VU les statuts communautaires dans leur version consolidée du 31 décembre 2019,

VU l'avis du bureau communautaire du 4 mars 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÈRE ET DÉCIDE À :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le

ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_14-DE



- **D'OCTROYER** les subventions pour l'année 2021 telles que présentées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'objectif avec le RCVG, l'UGCS, l'ESSF, le Tennis club Solliès-Pontois, la mission locale et Gapeau FM dont les projets sont joints à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif principal 2021 de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau,
- **DIT** que les subventions accordées en 2021 retranscrites en annexe pourront le cas échéant être complétés en cours d'exercice par nouvelle délibération attributive.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le **26 MARS 2021**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Subventions accordées pour l'exercice 2021

Article 6574 :

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_14-DE

Bénéficiaire	Montant €
ENSEIGNEMENT	
Foyer Socio Éducatif Vallée du Gapeau	1 365
Foyer Socio Éducatif Lou Castellas	1 500
UNSS Vallée du Gapeau	1 540
UNSS Lou Castellas	1 280
Ecole de musique La Clé de Sol Belgentier	1 400
Ecole de musique Solliès-Pont	3 200
Ecole de musique Solliès-Toucas	2 275
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/TOURISME	
Ecomusée	1 025
Syndicat de défense figue	18 000
SOCIAL	
Restos du Cœur	5 000
Mission locale Coudon Gapeau	8 000
SPORT	
RCVG	35 000
Les Renards de la Vallée	5 000
UGCS	27 000
AVAG	9 000
Kempo VG	1 000
ESSF	30 000
Tennis de table VG	3 200
Tennis club Solliès-Pontois	5 000
Ski club VG	500
ESCS Volley ball	1 500
Basket Gapeau	5 000
Football club Belgentérois	3 000
Handball club Coudon Gapeau	5 000
Tonic club 83	3 000
La Farlède Toulon échecs	500
AUTRES	
Gapeau FM	3 875
LVP (fonctionnement)	97 411
LVP (CLAS)	10 300
TOTAL	289 871

Article 657362 :

CIAS de la vallée du Gapeau	180 000
-----------------------------	---------

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le



ID : 083-248300410-20210323-21_03_23_14-DE